

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 151

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
ET AFFAIRES
CONSULAIRES



PROGRAMME 151
Français à l'étranger et affaires consulaires

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Laurence HAGUENAUER

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

En 2022, le programme 151 a poursuivi les missions qui lui sont rattachées dans un contexte de sortie de crise sanitaire et de situation économique dégradée.

Budgétairement, le programme 151 est composé de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- **Action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger »**, qui regroupe les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger. Cette action concerne notamment des dépenses liées au fonctionnement des services centraux (service central de l'état civil, mission pour l'adoption internationale, informatique consulaire, voyages et missions, etc.). Y sont regroupées également les dépenses liées aux élections et celles d'intervention (subventions, allocations d'aide sociale, rapatriements, etc.) ;
- **Action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) »** qui est dédiée à l'aide à la scolarité. Cette action mobilise les crédits nécessaires à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants issus de familles à revenus modestes ;
- **Action 3 : « Instruction des demandes de visas »** qui correspond à l'activité de traitement des demandes de visas dans les postes, menée conjointement avec le ministère de l'intérieur. Cette action consomme des crédits de titre 2 (dépenses de personnel), des crédits de titre 3 (frais de contentieux de refus de visa) ainsi que des crédits non budgétaires issus du fonds (européen) de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation.

Les crédits ouverts en Loi de finances initiale (LFI) pour 2022 pour le programme 151 hors titre 2 (HT2) s'élevaient à 141,9 M€ en AE et 142 M€ en CP. Après application de la réserve de précaution de 4 %, 136,2 M€ en AE et 136,3 M€ en CP étaient disponibles, hors reports.

Le périmètre du programme a évolué avec deux nouvelles activités : les frais de rapatriement des Français du Vanuatu en Nouvelle-Calédonie, précédemment gérés par le ministère de la Santé, ainsi que les frais de justice des contentieux visa, suivis jusqu'en 2021 par le programme 105 du MEAE.

Compte tenu de la persistance de la crise sanitaire et de ses conséquences sur la situation financière d'un grand nombre de Français de l'étranger, l'aide exceptionnelle du secours occasionnel de solidarité (SOS Covid), mise en place en avril 2020, a été maintenue jusqu'à l'été 2022. Elle a permis de compléter le maillage d'aides dédiées au soutien des Français de l'étranger les plus démunis (aides sociales directes et indirectes). Des campagnes de vaccination à l'attention des agents de l'État et de la communauté française à l'étranger et des opérations de conversion en passe sanitaire se sont par ailleurs poursuivies.

L'année 2022 a par ailleurs été marquée par l'organisation des élections présidentielle et législatives. Les crédits alloués (13,9 M€ HT2 en LFI dont 12,15 M€ transférés en base par le ministère de l'intérieur) ont bénéficié d'un complément : le programme a ainsi bénéficié d'un transfert de 1,96 M€ HT2. Par ailleurs, un transfert en base de 500 k€ au titre de la nouvelle gestion des frais de santé des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle Calédonie a été complété de 157 k€ HT2 depuis les crédits du budget du ministère de la Santé.

En fin de gestion, 13,9 M€ en AE et 13,7 M€ CP, correspondant à la restitution de la réserve de précaution du programme 151 HT2 et à l'annulation d'une partie de la dotation versée à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) au titre de l'aide à la scolarité, en vue d'une résorption d'un excédent de trésorerie, ont été annulés (LFR du 1^{er} décembre 2022).

En prenant en compte ces mouvements, le disponible du programme 151 HT2 en 2022 s'est finalement établi à 139,3 M€ en AE et 141,9 M€ en CP. La consommation des crédits du programme 151 s'établit à 137,1 M€ en AE et 138,4 € en CP, soit 98,45 % des crédits disponibles en AE et 97,5 % en CP.

Dans le cadre de la démarche de performance, le programme 151 s'est vu attribuer deux objectifs, dont les accomplissements sont évalués à la fois en administration centrale et à l'étranger :

- **Objectif 1 : « Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire »**, qui mesure le nombre de documents consulaires, dans divers domaines (état civil, administration des Français, visas) délivrés par ETPT ainsi que les délais de délivrance de ces documents ;
- **Objectif 2 : « Simplifier les démarches administratives »**, qui suit la dématérialisation de certaines démarches consulaires.

En 2022, le réseau consulaire a retrouvé son fonctionnement d'avant crise. Ainsi, les cibles annoncées dans le PAP 2022 pour l'objectif 1 sont pour certaines dépassées (délivrance des documents « administration des Français », visas, état civil). Cette hausse, parfois conséquente, est notamment l'effet d'un rattrapage post-Covid, observé depuis fin 2021. Les baisses ou stagnations constatées sur certaines activités sont liées à des ajustements ponctuels des moyens de traitement, à des ralentissements induits par des projets de modernisation en cours de finalisation (Registre de l'état civil électronique) et à la non reprise totale des déplacements internationaux (visas).

La dématérialisation des démarches consulaires (objectif 2) se poursuit positivement, grâce à la mise en service de nouveaux outils (RECE depuis mars 2021). La communication active des postes diplomatiques et consulaires, durant la période électorale de 2022, a encouragé les Français de l'étranger à privilégier la dématérialisation de certaines démarches, comme l'inscription au Registre des Français de l'étranger et, surtout, le vote par internet.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire****INDICATEUR****1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
1. Administration des Français (réseau)	Nb	83	107	120	141	140
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	63	84	70	57	70
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 450	1 478	1350	1504	1350
4. Visas (réseau)	Nb	93	68	123	240	341

Commentaires techniquesSource des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC)

Sous-indicateur 1.1.1 et 1.1.4 : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d' ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

Sous-indicateur 1.1.2 et 1.1.3 : le chiffrage du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectué au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

INDICATEUR mission**1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
1. Passeports (réseau)	jours	23	20	17	20	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	24	19	18	17	18
4. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	5	9	7	9	7
5. Visas court séjour	jours	4,7	6,9	4,7	13	3

Commentaires techniquesSource des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Sous-indicateurs 1.2.1, 1.2.2. et 1.2.3. : données extraites de l'infocentre OSCAR

Sous-indicateur 1.2.4. : données communiquée par le service central d'état civil

Sous-indicateur 1.2.5. : données extraites de l'application réseau mondial (RMV) et de France Visas

Méthode de calcul :

Passeports et cartes nationales d'identité :

Les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1er septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent 96 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 NOMBRE DE DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR ETPT

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Administration des Français (réseau)

En 2022, la délivrance de documents « administration des Français » par ETPT (1) a connu une accélération spectaculaire (+38 % par rapport à 2021), en particulier s'agissant des titres d'identité et de voyage et des inscriptions au registre des Français établis hors de France. Cette hausse est notamment liée à la tenue des élections présidentielle et législatives, qui a incité nos compatriotes à s'inscrire au Registre et facilité le recueil des demandes de titres à l'occasion des tournées consulaires organisées pour le recueil des procurations. Un effet de rattrapage post-Covid est aussi observé depuis la fin 2021.

Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)

Grâce notamment à la rationalisation des procédures, la cible « établissement et transcription » (2) a atteint un bon niveau de productivité ces dernières années. La diminution de la délivrance constatée en 2022 est liée à une baisse de la demande d'établissement des actes (76 029 en 2022 contre 109 194 en 2021), qui représente la plus grande part de ce sous-indicateur. En effet, l'année 2021 avait été marquée par une hausse conjoncturelle de la demande (effet de rattrapage induit par la crise sanitaire). Les actes transcrits restent stables.

Actes d'état civil : exploitation (SCEC)

Ces dernières années, le département « exploitation » du SCEC (3) a adapté ses processus afin de permettre une meilleure productivité et un service public de qualité. Le traitement des actes par ETPT est ainsi en hausse. La mise en place du RECE, qui a débuté en 2021 et devrait s'achever fin 2023, a néanmoins induit quelques ralentissements en

raison d'adaptations de fonctionnement et d'évolutions dans le processus de traitement, inhérents à une situation de transition avec le progiciel existant.

Visas (réseau)

Après deux années marquées par une baisse sans précédent en raison de la pandémie de Covid-19, la demande de visas (4) a repris en 2022. Le volume de délivrance est ainsi très supérieur aux prévisions annoncées dans le PAP 2022. Il reste néanmoins affecté par (i) des contextes politiques et sanitaires défavorables dans certains pays (Russie, Chine), (ii) par un ajustement ponctuel des moyens de traitement et (iii) par le déploiement de France-Visas, qui entraîne une baisse de la productivité en raison notamment d'un plus grand nombre d'informations à renseigner et de la généralisation des contrôles sécuritaires renforcés.

1.2 DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES DEMANDES DE TITRES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés, télétravail potentiellement imposé par les confinements locaux). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

La stabilisation du trafic aérien et la bonne reprise des activités dans les postes ont permis de retrouver de meilleures conditions d'acheminement des titres en 2022 et de revenir à un délai de délivrance des passeports ordinaires (1) et des cartes nationales d'identité (2) proche de celui pré-crise (année de référence 2019), voire meilleur pour les cartes nationales d'identité. L'augmentation des délais de production des passeports (jusqu'à 10 jours pendant l'été), en raison d'une explosion de la demande, explique la différence entre le délai prévu (17 jours) et constaté en 2022 (20 jours).

Pour mémoire, les passeports et cartes nationales d'identité peuvent être remis, au choix de l'utilisateur, au guichet du poste diplomatique et consulaire, à l'occasion de tournées consulaires ou par un consul honoraire habilité à cet effet. Par ailleurs, les passeports peuvent, sous certaines conditions, être envoyés aux usagers par courrier sécurisé. Cette mesure concerne 52 pays depuis l'automne 2017.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Dans un contexte de nette hausse de demandes dématérialisées, et suite aux premiers déploiements du RECE en mars 2021, qui se sont accompagnés d'ajustements techniques, les délais de délivrance d'actes d'état civil (3) se sont stabilisés à 9 jours et se maintiennent à ce niveau en 2022, au delà de la cible (7 jours).

Visas (réseau)

En raison du contexte sanitaire, les moyens de traitement de visas (4) ont été ponctuellement ajustés, ce qui impacte les délais de délivrance en 2022 (13 jours) alors qu'une forte reprise de la demande est constatée ; la cible 2022 (4,7 jours), n'est donc pas atteinte. La remontée en puissance de ces moyens sera effective courant 2023. Des améliorations techniques sur l'application France-Visas devraient par ailleurs permettre une accélération des délais de traitement. Pour mémoire, les délais de traitement des visas court séjour dans les postes non externalisés ne sont pas pris en compte dans cette moyenne. Aucun outil ne permet en effet à l'heure actuelle d'effectuer ce calcul.

OBJECTIF**2 – Simplifier les démarches administratives****INDICATEUR****2.1 – Dématérialisation des services consulaires**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	96	95	98	96	97
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	42	40	42	44	45

Commentaires techniques**Commentaires techniques**Source des données :

Sous-indicateur 2.1.1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2.1.2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 : nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2.1.2 : nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil (SCEC)**

Grâce à la mise en place des applications Comedec, Planète, et plus récemment du registre d'état civil électronique, le taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil est de 96 % en 2022. Il demeure cependant inférieur à la cible (98 %).

Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger (ADF)

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme celle de l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « www.service-public.fr ». Depuis plusieurs années, et suite aux restrictions de déplacement induites par la crise sanitaire notamment, cette démarche dématérialisée remporte un certain succès. La hausse ponctuelle enregistrée en 2022 est par ailleurs un effet des élections présidentielle et législatives qui ont incité les Français à s'inscrire au Registre lors de l'actualisation de leur situation électorale. La cible 2022 est atteinte avec un taux de dématérialisation de 44 %.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072 179 785 498	23 710 155 26 038 515	825 310	21 050 000 24 565 147	224 215 227 231 214 469	224 215 227
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE				95 520 225 83 783 334	95 520 225 83 783 334	95 520 225
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986 60 241 128	1 597 855 1 925 838			54 184 841 62 166 966	54 184 841
Total des AE prévues en LFI	232 042 058	25 308 010	0	116 570 225	373 920 293	373 920 293
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+443 665				+443 665	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+10 538 746	-2 577 381 (hors titre 2)			+7 961 365	
Total des AE ouvertes	243 024 469	139 300 854 (hors titre 2)			382 325 323	
Total des AE consommées	240 026 626	27 964 353	825 310	108 348 481	377 164 769	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072 179 785 498	23 835 155 27 374 973	781 144	21 050 000 24 568 304	224 340 227 232 509 919	224 340 227
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE				95 520 225 83 783 334	95 520 225 83 783 334	95 520 225
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986 60 241 128	1 597 855 1 925 838			54 184 841 62 166 966	54 184 841
Total des CP prévus en LFI	232 042 058	25 433 010	0	116 570 225	374 045 293	374 045 293
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+443 665				+443 665	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+10 538 746	-13 937 (hors titre 2)			+10 524 809	
Total des CP ouverts	243 024 469	141 989 298 (hors titre 2)			385 013 767	
Total des CP consommés	240 026 626	29 300 811	781 144	108 351 638	378 460 218	

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 251 436 167 344 217	9 867 000 13 422 365	1 016 381	20 600 000 31 554 934	211 718 436	211 718 436 213 337 897
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ				104 754 393 80 462 530	104 754 393	104 754 393 80 462 530
03 – Instruction des demandes de visa	55 535 035 56 072 400	30 559	111 774		55 535 035	55 928 931 56 214 733
Total des AE prévues en LFI	236 786 471	9 867 000	0	125 354 393	372 007 864	372 401 760
Total des AE consommées	223 416 617	13 452 924	1 128 156	112 017 464		350 015 160

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	181 251 436 167 344 217	10 168 000 11 760 005	791 084	20 600 000 31 580 909	212 019 436	212 019 436 211 476 214
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ				104 754 393 80 462 530	104 754 393	104 754 393 80 462 530
03 – Instruction des demandes de visa	55 535 035 56 072 400	61 249	111 774		55 535 035	55 928 931 56 245 424
Total des CP prévus en LFI	236 786 471	10 168 000	0	125 354 393	372 308 864	372 702 760
Total des CP consommés	223 416 617	11 821 254	902 858	112 043 439		348 184 168

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	223 416 617	232 042 058	240 026 626	223 416 617	232 042 058	240 026 626
Rémunérations d'activité	182 724 119	190 382 444	196 971 046	182 724 119	190 382 444	196 971 046
Cotisations et contributions sociales	39 776 237	40 476 931	42 086 788	39 776 237	40 476 931	42 086 788
Prestations sociales et allocations diverses	916 262	1 182 683	968 792	916 262	1 182 683	968 792
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	13 452 924	25 308 010	27 964 353	11 821 254	25 433 010	29 300 811
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 452 924	25 308 010	27 964 353	11 821 254	25 433 010	29 300 811
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 128 156	0	825 310	902 858	0	781 144
Dépenses pour immobilisations corporelles de	111 774	0	0	111 774	0	0

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
l'État						
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 016 381	0	825 310	791 084	0	781 144
Titre 6 – Dépenses d'intervention	112 017 464	116 570 225	108 348 481	112 043 439	116 570 225	108 351 638
Transferts aux ménages	107 788 316	111 988 225	103 307 367	107 798 291	111 988 225	103 317 594
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	901 424	0	0	901 424
Transferts aux autres collectivités	4 229 148	4 582 000	4 139 689	4 245 148	4 582 000	4 132 620
Total hors FdC et AdP		373 920 293			374 045 293	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+10 982 411			+10 982 411	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-2 577 381			-13 937	
Total*	350 015 160	382 325 323	377 164 769	348 184 168	385 013 767	378 460 218

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	458 540		443 665	458 540		443 665
Autres natures de dépenses	188 604			188 604		
Total	647 144		443 665	647 144		443 665

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2022	443 665		443 665					
Total	443 665		443 665					

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	1 500 315		1 500 315					
06/12/2022	8 629 697		8 629 697					
Total	10 130 012		10 130 012					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		769 658		770 340				
Total		769 658		770 340				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/03/2022		8 500 000		10 777 801				
Total		8 500 000		10 777 801				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						3 341 821		3 341 821
Total						3 341 821		3 341 821

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2022	408 734	2 122 627	408 734	2 122 627				
Total	408 734	2 122 627	408 734	2 122 627				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		3 341 821		3 341 821				
01/12/2022						13 969 666		13 684 705
Total		3 341 821		3 341 821		13 969 666		13 684 705

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	10 982 411	14 734 106	10 982 411	17 012 589		17 311 487		17 026 526

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072 179 785 498	44 760 155 51 428 971	224 215 227 231 214 469	179 455 072 179 785 498	44 885 155 52 724 421	224 340 227 232 509 919
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE		95 520 225 83 783 334	95 520 225 83 783 334		95 520 225 83 783 334	95 520 225 83 783 334
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986 60 241 128	1 597 855 1 925 838	54 184 841 62 166 966	52 586 986 60 241 128	1 597 855 1 925 838	54 184 841 62 166 966
Total des crédits prévus en LFI *	232 042 058	141 878 235	373 920 293	232 042 058	142 003 235	374 045 293
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+10 982 411	-2 577 381	+8 405 030	+10 982 411	-13 937	+10 968 474
Total des crédits ouverts	243 024 469	139 300 854	382 325 323	243 024 469	141 989 298	385 013 767
Total des crédits consommés	240 026 626	137 138 143	377 164 769	240 026 626	138 433 593	378 460 218
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 997 844	+2 162 711	+5 160 554	+2 997 844	+3 555 705	+6 553 549

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	232 042 058	142 112 403	374 154 461	232 042 058	142 237 403	374 279 461
Amendements	0	-234 168	-234 168	0	-234 168	-234 168
LFI	232 042 058	141 878 235	373 920 293	232 042 058	142 003 235	374 045 293

À la suite d'un amendement minorant de 234 168 € en AE/CP, les crédits hors titre 2 du programme 151 s'établissaient en LFI 2022 à 141 878 235 € en AE et 142 003 235 € en CP.

Les crédits du programme 151 inscrits dans le projet de loi de finances (PLF) puis en loi de finances initiale (LFI) pour 2022 s'élevaient à 232 042 058 € dont 204 524 291 € en AE et CP de titre 2 HCAS et 27 517 767 € de crédits CAS « Pensions ».

Aucun amendement n'est venu minorer ou majorer en 2022 les crédits de titre 2.

■ MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le programme 151 a intégré deux nouvelles activités dans son périmètre. La prise en charge des frais de santé des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle Calédonie, auparavant du ressort du Ministère des Solidarités et de la Santé (MSS), a été intégrée à l'enveloppe des rapatriements et des hospitalisations d'urgence. L'activité « Frais de contentieux de refus de visa », précédemment gérée sur les crédits du programme 105, a été transférée vers l'action 3 « Instructions des demandes de visas » du programme 151.

Il n'y a pas eu de modification de maquette du programme 151 en 2022 pour les crédits de titre 2.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Crédits hors titre 2 :

Les mouvements réglementaires suivants sont intervenus en cours de gestion :

- Le décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022 a annulé 3,3 M€ en AE et en CP afin de contribuer au financement du plan de résilience économique et sociale déployé suite au déclenchement de la guerre en Ukraine. Dans le cadre de la loi de finances rectificative du 16 août 2022, la situation économique a conduit à faire le choix de reconstituer les marges en gestion afin de faire face à d'éventuels aléas d'ici la fin de l'année ;
- La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative a annulé 13 969 666 € en AE et 13 684 705 € CP, correspondant à la restitution de la réserve de précaution du programme 151 HT2 et à l'annulation d'une partie de la dotation versée à l'AEFE au titre de l'aide à la scolarité, en vue d'une résorption d'un excédent de trésorerie.
- Le décret 2022-1512 du 2 décembre 2022 a autorisé un transfert en gestion de 1 965 815 € en AE = CP depuis le programme 232 du ministère de l'intérieur afin de renforcer les crédits alloués à l'organisation des élections présidentielle et législatives de 2022.
- Le décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 a autorisé un transfert en gestion de 156 812 € en AE = CP depuis le programme 183 du ministère de la Santé et de la prévention afin de renforcer les crédits obtenus au titre de la nouvelle gestion des frais de santé des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle Calédonie.

Crédits de titre 2 :

Les ressources du programme 151 fixées en LFI 2022 ont été modifiées en cours de gestion à la suite des mouvements réglementaires suivants :

- arrêté du 1^{er} mars 2022 portant ouverture de crédits d'une attribution de produit de 0,44 M€ correspondant aux recettes additionnelles de droits de visas à destination du programme 151 ;
- arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits de titre 2 en provenance du programme 551 à destination du programme 151 (1,5 M€ sur le programme 151);
- décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de 0,4 M€ de crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » relevant du ministère de l'Intérieur au bénéfice du programme 151 ;
- arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition de 7,9 M€ de crédits de titre 2 HCAS et de 719 k€ de crédits CAS « Pensions » à destination du programme 151.

Après mouvements de crédits en gestion, les crédits de titre 2 ouverts étaient de 243 024 469 € en AE et en CP dont 28 237 401 € de crédits CAS « Pensions ».

L'exécution en crédits de titre 2 pour 2022 s'élève à 240 026 626 € en AE et en CP dont 28 168 607 € de crédits CAS « Pensions ». Au 31 décembre 2022, le programme 151 a consommé 98,76 % des crédits de titre 2 disponibles.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 151 bénéficie de deux fonds de concours et d'une attribution de produits :

- le fonds de concours n° 11-00009 « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas », qui a été doté sur le HT2 de 769 658 € en AE et 770 340 € en CP au titre des reports de crédits non consommés en 2021. En 2022, ce fond de concours n'a pas perçu de remboursement au titre des fonds européens.

En 2022, l'attribution de produit n° 2-2-00475 « Recettes additionnelles de droits visas » a permis de rattacher sur le programme 151 des crédits de titre 2 d'un montant de 443 k€ conformément au mécanisme permettant de financer des vacances. 410 k€ ont été consommés, soit 92,5 % des crédits rattachés à l'attribution de produit n° 2-2-00475, laissant ainsi un solde de 32,95 k€.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 160 210	5 675 129	6 835 339	1 160 210	5 680 129	6 840 339
Surgels	0	3 341 821	3 341 821	0	3 341 821	3 341 821
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-3 341 821	-3 341 821	0	-3 341 821	-3 341 821
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 160 210	5 675 129	6 835 339	1 160 210	5 680 129	6 840 339

Aucun dégel de la réserve de précaution n'a été réalisé en gestion sur le HT2.

Le dispositif de mise en réserve initiale 2022 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0,5 % des crédits de titre 2 s'élevant ainsi pour les crédits de titre 2, à 1 160 210 € en AE et en CP. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

Les crédits T2 du programme 151 n'ont été impactés par aucun mouvement de fongibilité asymétrique en 2022.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	478,36	516,00	0,00	482,70	-33,30
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 011,48	1 036,00	0,00	1 004,39	-31,61
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	71,61	101,00	0,00	76,21	-24,79
1105 – Agents de droit local	0,00	1 561,52	1 595,00	0,00	1 637,79	+42,79
Total	0,00	3 122,97	3 248,00	0,00	3 201,09	-46,91

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	+4,34	-17,56	+21,90
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	+0,03	-7,12	+7,77	-14,89
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	-0,09	+4,69	+4,82	-0,13
1105 – Agents de droit local	+2,00	0,00	-0,12	+74,39	+49,94	+24,45
Total	+2,00	0,00	-0,18	+76,30	+44,97	+31,33

La consommation du programme 151 s'établit au total à 3201 ETPT pour une dotation de 3248 ETPT (soit 98,6 %). L'approche par catégorie LOLF est présentée plus haut (remarques liminaires concernant l'ensemble des programmes).

L'effectif rémunéré par le programme 151 est composé à 53,54 % d'agents contractuels. Si l'on exclut la catégorie G5 (agents de droit local), les agents contractuels exercent majoritairement leurs fonctions dans les métiers pour lesquels il n'existe pas de filière spécifique au sein de la fonction publique, notamment pour les métiers techniques tels que celui de la communication et de l'informatique de haut niveau.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	90,00	41,00	9,16	112,46	0,00	7,59	+22,46	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	150,00	0,00	7,91	149,20	0,00	9,08	-0,80	0,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	162,59	0,00	7,59	163,50	0,00	7,63	+0,91	0,00
1105 – Agents de droit local	390,00	0,00	9,34	369,27	0,00	8,34	-20,73	0,00
Total	792,59	41,00		794,43	0,00		+1,84	0,00

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	516,00	482,70	0,00	0,00	0,00	+4,34	-17,56	+21,90
Services à l'étranger	2 631,00	2 642,18	0,00	+2,00	-0,18	+67,36	+57,71	+9,65
Autres	101,00	76,21	0,00	0,00	0,00	+4,60	+4,82	-0,22
Total	3 248,00	3 201,09	0,00	+2,00	-0,18	+76,30	+44,97	+31,33

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	0,00	482,91
Services à l'étranger	0,00	2 675,57
Autres	0,00	77,04
Total	0,00	3 235,52

Il n'est pas possible de répartir de façon prévisionnelle les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaires » entre administration centrale et services à l'étranger. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « autres » en LFI.

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élève à 1 767 ETPT à l'étranger et à 741 ETPT en administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 414,00	2 379,14
03 – Instruction des demandes de visa	834,00	821,95
Total	3 248,00	3 201,09
Transferts en gestion		0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	182 724 119	190 382 444	196 971 046
Cotisations et contributions sociales	39 776 237	40 476 931	42 086 788
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	27 142 202	27 517 767	28 168 607
– Civils (y.c. ATI)	27 142 190	27 517 767	28 168 607
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	12		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	657		
Autres cotisations	12 633 378	12 959 164	13 918 182
Prestations sociales et allocations diverses	916 262	1 182 683	968 792
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	223 416 617	232 042 058	240 026 626
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	196 274 416	204 524 291	211 858 019
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La ventilation des crédits T2 se présente de la façon suivante :

Programme 151	Catégorie 21 - Rémunérations d'activités	Catégorie 22 - Cotisations et contributions sociales	Catégorie 23 - Prestations sociales et allocations diverses	Total des crédits de titre 2
Action 01 - Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	147 535 872	31 523 978	725 648	179 785 498
Action 03 - Instruction des demandes de visa	49 435 174	10 562 810	243 144	60 241 128
Total	196 971 046	42 086 788	968 792	240 026 626

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 28,2 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74.6 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2022 est de 0,14 M€ pour 16 allocataires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	196,53
Exécution 2021 hors CAS Pensions	196,27
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	0,44
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,18
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,18
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	1,46
EAP schéma d'emplois 2021	3,08
Schéma d'emplois 2022	-1,61
Mesures catégorielles	2,40
Mesures générales	1,80
Rebasage de la GIPA	0,00

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Variation du point de la fonction publique	1,80
Mesures bas salaires	
GVT solde	1,51
GVT positif	2,14
GVT négatif	-0,63
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,20
Indemnisation des jours de CET	0,20
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	7,95
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,05
Autres variations	7,89
Total	211,86

Le socle d'exécution 2021 hors CAS « Pensions » du programme 151 à hauteur de 196,53 M€ HCAS tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) et le compte épargne-temps à hauteur de -0,18 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +1,46 M€ dont +3,08 M€ correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 et -1,61 M€ correspondant au schéma d'emplois 2022. Le montant des mesures catégorielles s'élève à +2,4 M€, quant à l'impact de la revalorisation au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice sur les rémunérations, il est de +1,8 M€.

Au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), 2 127 € ont été versés en 2022 à 19 bénéficiaires.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique -hors GIPA » correspond notamment au rebasage de +0,2 M€ au titre du compte épargne-temps.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 151 est évalué à +2,14 M€ (soit +1,01 % de la masse salariale HCAS), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents et des mesures de fidélisation pour les agents de droit local.

L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à hauteur de -0,63 M€ (-0,3 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de +0,68 M€ (+0,32 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » intègre principalement les autres composantes sociées de la dépense et notamment l'effet de l'inflation sur les rémunérations des personnels expatriés et agents de droit local (6,3 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	45 665	46 127	46 588	24 695	24 944	25 193
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	128 316	129 612	130 908	25 304	25 560	25 816
1103 – CDD et volontaires internationaux	81 612	82 437	83 261	32 745	33 076	33 406
1105 – Agents de droit local	29 176	29 471	29 764	24 140	24 384	24 627

Nota : Les coûts moyens d'entrée de toutes les catégories LOLF sont inférieurs aux coûts moyens de sortie en raison du profil moins expérimenté des agents nouvellement recrutés.

La revalorisation au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice sur les rémunérations a impacté les rémunérations des catégories G1/G2 et G3.

Les coûts globaux des agents de droit local (ADL - catégorie G5) sont calculés au prorata des plafonds d'emplois exécutés, sur l'ensemble des crédits 2022, hors prestations sociales et hors indemnités de fin de fonctions.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						113 977	113 977
Valorisation des fonctions d'expertise	1	G1	Tous	01-2022	12	8 157	8 157
Doublement du nombre d'apprentis	1	G3	Tous	01-2022	12	15 000	15 000
Fluidification du déroulement des carrières	66	G1/G2	Tous	01-2022	12	90 820	90 820
Mesures indemnitaires						2 287 850	2 287 850
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	14	G1	Tous	01-2022	12	25 500	25 500
Réforme des astreintes et interventions	18	G1	Tous	01-2022	12	2 900	2 900
1 ^{ère} tranche du plan de convergence des rémunérations des CDD en administration centrale	51	G3	Tous	01-2022	12	105 226	105 226
Mesures en faveur des ADL	370	G5	Tous	01-2022	12	556 573	556 573
Revalorisation des rémunérations des titulaires et CDI en administration centrale	483	G1	Tous	01-2022	12	1 597 651	1 597 651
Total						2 401 827	2 401 827

En 2022, le montant exécuté des mesures catégorielles est de 2,4 M€ sur le programme 151 et est inférieur au montant inscrit dans le projet de loi de finances, notamment du fait de départs définitifs moins nombreux que prévus ainsi que de la non-réalisation de la convergence des rémunérations des agents de droit local affectés en ambassades avec les grilles des agents de droit local affectés dans les établissements autonomie financière.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 139 300 854	CP ouverts en 2022 * (P1) 141 989 298
AE engagées en 2022 (E2) 137 138 143	CP consommés en 2022 (P2) 138 433 593
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 2 869 789
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 162 711	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 135 563 804

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 3 317 981					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0					
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 3 317 981	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 2 869 789	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 448 192	
AE engagées en 2022 (E2) 137 138 143	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 135 563 804	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 1 574 339	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 2 022 531	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 1 927 760
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 94 771

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2022 s'établissent à 2 022 532 € en CP dont 1 041 924 € (hors engagement pluriannuels) qui bénéficient d'un report de CP en 2023.

Le montant total des charges à payer est de 846 091 €. Il correspond principalement à des projets de modernisation de l'administration consulaire et à la réception fin 2022 de documents sécurisés (livrets de famille).

Hors charges à payer, le montant total des restes à payer s'élève à 391 665 € (dont seuls 50 %, soit 195 832 €, ont fait l'objet d'une ouverture de CP en reports sur 2023) et correspond en grande partie à des dépenses liées à des projets informatiques pour la modernisation de l'administration consulaire, mais également au paiement de l'acheminement des titres d'identité sécurisés pour le dernier trimestre 2022.

Justification par action

ACTION

01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	179 455 072	44 760 155	224 215 227	179 455 072	44 885 155	224 340 227
	179 785 498	51 428 971	231 214 469	179 785 498	52 724 421	232 509 919

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	179 455 072	179 785 498	179 455 072	179 785 498
Rémunérations d'activité	145 986 444	147 535 872	145 986 444	147 535 872
Cotisations et contributions sociales	32 560 510	31 523 978	32 560 510	31 523 978
Prestations sociales et allocations diverses	908 118	725 648	908 118	725 648
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 710 155	26 038 515	23 835 155	27 374 973
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 710 155	26 038 515	23 835 155	27 374 973
Titre 5 : Dépenses d'investissement		825 310		781 144
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		825 310		781 144
Titre 6 : Dépenses d'intervention	21 050 000	24 565 147	21 050 000	24 568 304
Transferts aux ménages	16 468 000	19 524 033	16 468 000	19 534 260
Transferts aux collectivités territoriales		901 424		901 424
Transferts aux autres collectivités	4 582 000	4 139 689	4 582 000	4 132 620
Total	224 215 227	231 214 469	224 340 227	232 509 919

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

POLE ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER (AFE)

Dotation en LFI : 2,32 M€

Consommation AE : 2,1 M€

Consommation CP : 2,3 M€

Les dépenses les plus importantes de l'AFE sont essentiellement liées aux indemnités et allocations d'assurance des élus. Dans le détail, la répartition des dépenses 2022 s'est établie comme suit :

- **Indemnités des 442 conseillers des Français de l'étranger (CFDE) et allocations d'assurance : 1,73 M€.** Ces indemnités sont versées deux fois par an, à chaque début de semestre. La faible différence entre les crédits ouverts et les versements effectivement réalisés s'explique par la diminution des indemnités allouées suite à la non-participation de certains élus aux conseils consulaires et par l'absence de présentation systématique des attestations d'assurance requises.
- **Fonctionnement : 0,15 M€ en AE et 0,23 M€ en CP.** Ces dépenses concernent principalement l'organisation des deux sessions annuelles de l'AFE à Paris (location de matériel informatique, recrutement d'assistants, sécurité, mobilier,...). En 2022, le format hybride (en présentiel et à distance avec retransmission des débats), mis en place en raison du contexte sanitaire, a été maintenu. Ces crédits ont aussi couvert l'hébergement du site internet de l'AFE et ses actualisations, ainsi que les événements ponctuels relatifs à la représentation politique des Français de l'étranger. Des dépenses liées à la session de décembre 2021 ont été soldées tout début 2022, ce qui explique la différence entre les AE et les CP.
- **Remboursement des dépenses engagées par les 90 conseillers AFE pour leur venue aux sessions : 0,22 M€ en AE et 0,3 M€ en CP.** Contrairement aux années précédentes, marquées par des restrictions de déplacements internationaux, la majeure partie des élus ont pu se déplacer aux deux sessions annuelles de l'AFE afin de participer aux débats en 2022 (en mars puis en octobre). La dotation allouée a ainsi été quasiment consommée. Le versement des indemnités suite à l'assemblée de décembre 2021 a été finalisé tout début 2022, ce qui explique la différence entre les AE et les CP.

POLE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE

Fonctionnement de l'administration centrale

Dotation en LFI : 0,3 M€

Consommation AE : 0,2 M€

Consommation CP : 0,2 M€

Ces dépenses recouvrent principalement les frais de représentation et de missions des services ainsi que les gratifications des stagiaires. La reprise des activités ainsi que la fin des restrictions de déplacements internationaux en 2022 ont permis une meilleure consommation de cette enveloppe, en particulier pour les voyages et missions (156 k€ consommés contre 44 k€ en 2021 et 236 k€ en 2019, année de référence).

Service central de l'état civil (SCEC)

Dotation en LFI en AE : 0,34 M€

Dotation en LFI en CP : 0,35 M€

Consommation AE : 0,40 M€

Consommation CP : 0,41 M€

Depuis plusieurs années, le SCEC est engagé dans une expérimentation de dématérialisation de l'établissement et de la délivrance des actes d'état civil dont le MEAE est dépositaire, grâce au projet du Registre de l'état civil électronique (RECE). La dématérialisation de certaines procédures a permis de réduire considérablement le courrier papier (-65 % en 5 ans), de faire des économies sur l'affranchissement (-40 % sur la même période) et ainsi de réduire la dotation de fonctionnement du SCEC (950 k€ en LFI 2020, 430 k€ en LFI 2021).

En 2022, ce budget a été complété à hauteur de 70 k€. En effet, en raison notamment du retard pris dans le déploiement du projet RECE, le taux de dématérialisation a atteint un plafond, induisant des dépenses d'affranchissement plus élevées que prévues. Par ailleurs, la hausse globale des coûts en 2022 et des difficultés d'approvisionnement (notamment pour le papier) ont affecté les dépenses.

Achats de documents sécurisés et acheminement des passeports

Dotation LFI : 0,77 M €
Consommation AE : 0,49 M€
Consommation CP : 0,36 M€

Acheminement de titres sécurisés

Consommation AE : 0 M€
Consommation CP : 0,13 M€

L'acheminement depuis l'Imprimerie nationale des passeports biométriques vers les postes consulaires en vue de leur remise aux usagers est effectué depuis 2015 par Chronopost, dans le cadre d'une convention signée entre le MEAE et l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) et du marché conclu à cet effet entre l'ANTS et Chronopost. En 2021, l'acheminement direct des cartes nationales d'identité a été ajouté à la convention passée avec l'ANTS.

Les titres sont acheminés par Chronopost, soit au service de la valise diplomatique en vue de leur transport vers les postes, soit directement aux 35 postes dont les volumes de délivrance sont importants, en vue d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, soit au bureau des visas et passeports diplomatiques (CMV) pour les passeports diplomatiques et de service délivrés par ou pour le compte du MEAE.

En raison des assouplissements progressifs des conditions de circulation en 2022, l'activité d'acheminement de titres a fortement repris (+37 % par rapport à 2021). L'absence de consommation des AE en 2022 est due à la baisse des dépenses d'acheminement des titres en 2021. Un important reliquat d'AE engagées en 2021 non soldées sur un engagement juridique pluriannuel 2021-2022 a permis d'absorber en totalité la dépense 2022.

Achat de documents sécurisés

Consommation AE : 0,49 M€
Consommation CP : 0,24 M€

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. Certains de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale, les autres étant produits par divers prestataires que le ministère s'attache à mettre en concurrence. Grâce à la dématérialisation de l'état civil, cette enveloppe avait été revue à la baisse en 2022 (550 k€ en LFI, soit 60 k€ de moins qu'en 2021). Ces crédits ont permis en grande majorité l'achat de livrets de famille, de feuillets et de papier sécurisé pour l'état civil. Des retards d'exécution dans la commande de nouveaux livrets de famille expliquent la sous-consommation des CP. Ces dépenses ont été soldées début 2023.

Adoption internationale (T3)

Dotation en LFI : 0,08 M€
Consommation AE : 0,05 M€
Consommation CP : 0,07 M€

La levée des restrictions sanitaires en 2022 a permis la reprise des activités de la Mission de l'Adoption internationale (MAI), et notamment les déplacements en France et à l'étranger (visites dans des pays d'origine pour obtenir l'accréditation du nouveau GIP France Enfance protégée, déplacements en région dans le cadre du renouvellement des autorisations des organismes autorisés pour l'adoption). La dotation a également permis l'invitation d'une délégation étrangère (Vietnam) et le financement du colloque annuel et de la réunion annuelle des opérateurs (Rencontres de la MAI des 22 et 23 novembre 2022).

Des dépenses exécutées fin 2021 ont été soldées tout début 2022, ce qui explique la différence entre les AE et les CP. Un reliquat de crédits (22 k€) a par ailleurs été redéployé vers d'autres activités au sein du programme 151.

Communication

Dotation LFI : 0,16 M€

Consommation AE : 0,14 M€

Consommation CP : 0,13 M€

En 2022, le budget alloué à la communication a été prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations pratiques sur les démarches consulaires, notamment à l'attention des Français résidents à l'étranger dans le cadre des élections présidentielle et législatives de 2022.

La dotation a également permis l'actualisation de brochures et de livrets, ainsi que l'organisation et la participation à des conférences sur la préparation à l'expatriation. La mise en œuvre de campagnes de communication et d'information dans les domaines relevant de l'action consulaire a également été possible grâce à une présence accrue sur les réseaux sociaux (France Consul@ire) avec, notamment, la création d'une chaîne YouTube dédiée depuis le 1^{er} janvier 2022, ainsi que des partenariats avec des médias. Un web documentaire destiné au grand public afin de mieux faire connaître l'administration consulaire et son action à travers le monde a par ailleurs été réalisé.

Enfin, les crédits ont permis l'organisation des Journées du Réseau consulaire, pour la première fois en présentiel depuis 2019.

Entretien des cimetières civils français à l'étranger

Dotation en LFI : 0,12 M€

Consommation AE : 0,12 M€

Consommation CP : 0,12 M€

Le programme 151 s'efforce de prendre en charge l'entretien courant des parties communes ainsi que la réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger lorsque les autorités locales sont défaillantes ou que les familles des défunts font défaut.

Près des deux tiers de la dotation reste cette année encore consacrés à l'Algérie, le reste étant réparti entre les cimetières civils français situés dans 36 pays, selon leurs besoins. Les crédits alloués à l'entretien des cimetières civils ont ainsi été consommés dans leur quasi-totalité en 2022.

Agences consulaires

Dotation en LFI : 1,2 M€

Consommation AE : 0,91 M€

Consommation CP : 0,91 M€

Le réseau comprend actuellement près de 500 agences consulaires en activité situées dans 103 pays. En complément de leur rôle d'influence, de représentation et de soutien aux intérêts français à l'étranger, les consuls honoraires assurent un travail de gestion administrative conséquent qui s'apparente aux tâches dévolues aux consulats de plein exercice (remise des passeports, délivrance de documents administratifs).

Les dotations versées par le MEAE, destinées à la prise en charge totale ou partielle des dépenses incompressibles de fonctionnement des agences, permettent d'assurer la bonne marche de ce réseau.

Depuis 2020, l'activité des agences a été particulièrement impactée par la crise sanitaire. Certaines ont été contraintes de fermer alors que d'autres ont été bien plus sollicitées qu'à l'accoutumée. En 2022, la solidité et l'étendue de ce réseau ont permis aux postes diplomatiques et consulaires de pouvoir absorber la charge de travail supplémentaire

engendrée par l'organisation des élections présidentielle et législatives ainsi que la forte augmentation des demandes de délivrances de titres d'identité et de voyage. Les nominations de consuls honoraires dans des agences restées vacantes ont repris très progressivement, ce qui explique que les crédits n'aient pas été consommés en totalité en 2022.

Lutte contre la fraude

Dotation en LFI : 0,04 M€

Consommation AE : 0,02 M€

Consommation CP : 0,02 M€

Bien que modeste (effet de la charge de travail induite par l'organisation des élections présidentielle et législatives en 2022), la consommation des crédits liés à la lutte contre la fraude est en progression par rapport à 2021 (+4 k€) en raison de l'implication croissante des postes consulaires sur cette matière (achat ou renouvellement des équipements de détection de la fraude documentaire, créations de nouvelles cellules transversales de lutte contre la fraude, etc.) et de la sortie de crise sanitaire qui avait engendré une baisse de la fraude documentaire inhérente à la limitation des déplacements.

Centre de contact Service France consulaire

Dotation en LFI en AE : 1,29 M€

Dotation en LFI en CP : 0,92 M€

Consommation AE : 0,34 M€

Consommation CP : 0,26 M€

Ouvert au public en octobre 2021, le Service France consulaire répond aux Français de l'étranger qui souhaitent obtenir une information et une assistance pour initier leurs démarches administratives, sans délais et au prix d'un appel local. Ce service vise à rétablir une chaîne d'accueil du public vertueuse au sein de laquelle les consulats peuvent concentrer leurs moyens sur les tâches à plus haute valeur ajoutée, l'accueil physique des usagers et l'exercice de la protection consulaire.

La réponse de premier niveau au public est apportée par un prestataire hébergé dans les locaux du MEAE (accord-cadre à bons de commande mono-attributaire), encadré par une équipe d'agents du MEAE. Cette dernière équipe assure également la réponse de niveau 2 (questions pointues ou individuelles), l'alimentation et l'actualisation en continu de la base de connaissances qui sert de support aux réponses fournies aux usagers et transmet aux ambassades les dossiers nécessitant un traitement local.

Le succès du dispositif auprès des usagers (95 % de satisfaction) et auprès des postes confirme la pertinence de ce modèle de réponse centralisée, déjà plébiscité par nombre de nos partenaires étrangers. Fin 2022, le SFC couvrait 18 pays européens (Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malte, Moldavie, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède).

En 2022, ce projet, qui bénéficiait d'un budget de 1,29 M€ en AE et de 920 k€ en CP en LFI, a obtenu un cofinancement de 572 k€ par le FITN8 (Fonds innovation et transformation numérique volet 8 – programme 363). Une partie du budget initial a ainsi été redéployé, principalement au bénéfice du projet RECE (500 k€).

Autres dépenses

Dotation en LFI : 0,05 M€

Consommation AE : 1,6 M€

Consommation CP : 2,1 M€

De mai 2021 à l'été 2022, le MEAE s'est mobilisé pour mettre en œuvre des campagnes de vaccination à l'attention des Français de l'étranger et des agents de l'État dans les pays où des vaccins reconnus par l'Agence Européenne du Médicament (AEM) n'étaient pas disponibles. Si quelques campagnes ont été organisées en s'appuyant sur les ressources propres des postes diplomatiques consulaires, la majeure partie a été conduite par un prestataire extérieur (AEMC France, filiale de International SOS). Par ailleurs, un dispositif a été mis en place pour permettre à tous les Français vaccinés à l'étranger, par un vaccin reconnu par l'AEM et listé par l'OMS, de bénéficier d'un QR code pour activer leur passe sanitaire (prestataire Phone Régie).

Compte tenu de l'absence de nouvelles demandes de campagnes de vaccination, liée notamment à un accès à la vaccination de plus en plus facilité localement et à la fin du régime de l'état d'urgence sanitaire en France, le marché avec le prestataire AEMC France a été résilié à l'été 2022. La prestation de conversion en passe sanitaire a pris fin en décembre 2022.

Ces deux dispositifs ont été financés grâce aux reports exceptionnels des crédits qui avaient été ouverts en loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative dans le cadre du dispositif de soutien aux Français de l'étranger (2,5 M€ reportés en 2022). Au total, 1,2 M€ ont été dépensés au titre de la vaccination et 425 k€ pour les opérations de conversion en passe sanitaire. Des dépenses exécutées fin 2021 et soldées début 2022 expliquent par ailleurs la différence en AE/CP. Les crédits non consommés ont été redéployés afin de renforcer le budget alloué à l'organisation des élections présidentielle et législatives 2022.

POLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

Domaine des Français de l'étranger et infocentre et contrôle de gestion

Dotation en LFI : 1,92 M€

Consommation AE : 1,02 M€

Consommation CP : 0,98 M€

En 2022, la DFAE a poursuivi les différents chantiers de modernisation et de transformation numérique visant à améliorer le service rendu aux usagers et aux agents des services consulaires.

Dans le domaine des Français de l'étranger, la dépense a concerné le développement de la nouvelle plateforme de prise de rendez-vous RV Consulat (près de 400 k€). Plus facile d'utilisation et accessible sur tous types de supports (smartphones, tablettes, ordinateurs), elle permet notamment aux usagers de prendre des rendez-vous groupés ou pour deux services différents à la fois. Les agents des postes consulaires bénéficient pour leur part d'une interface plus claire et simple d'utilisation.

La consolidation des évolutions de l'application ELECTIS, dans la perspective des élections présidentielle et législatives de 2022, s'est poursuivie (382 k€). La sphère RACINE, pivot de nombreuses applications du MEAE, dont le Registre des Français établis hors de France, a également fait l'objet de travaux (110 k€). En collaboration avec l'ANTS, le système TES, permettant le recueil des demandes de passeports et des cartes d'identité, a été modernisé (110 k€).

La DFAE a aussi travaillé sur la refonte de l'application CIRCE2 (gestion des dossiers des détenus) et le logiciel de recouvrement des pensions alimentaires I-Support, développé par l'Union européenne.

Une partie des crédits non consommés sur l'enveloppe « domaine des Français de l'étranger » ont été redéployés au bénéfice du projet RECE.

En matière d'aide au pilotage de l'activité des services consulaires, la DFAE continue d'enrichir l'infocentre OSCAR (consommation de 55 k€ en AE et 24 k€ CP), outil permettant de consolider et d'agréger les données de gestion en vue de fournir des restitutions à l'administration centrale ainsi qu'aux postes.

Registre de l'état civil électronique (RECE)

Dotation en LFI : 0,25 M€

Consommation AE : 0,69 M€

Consommation CP : 0,83 M€

Le développement du RECE, projet numérique ayant vocation à dématérialiser les actes d'état civil ainsi qu'à simplifier et enrichir l'offre de démarches aux usagers, s'est poursuivi. Une première phase de dématérialisation de la délivrance a été mise en service en mars 2021. Désormais les usagers demandent un extrait ou une copie d'acte en ligne sur service-public.fr et le reçoivent au format numérique en retour sur leur espace documentaire plus simplement et plus rapidement. Le taux d'adhésion à la dématérialisation est croissant (96 %) et le délai d'obtention a également été fortement réduit.

En 2022, ce projet bénéficiait de crédits sur le programme 151 (250 k€ en LFI), d'un co-financement du FTAP (fonds de transformation de l'action publique – programme 349) et du FITN8 (Fonds innovation et transformation numérique volet 8 – programme 363 - 1 M€).

La deuxième phase de déploiement initialement prévue en 2022, qui porte la refonte de l'outil de gestion des agents à des fins de gains de productivité et la mise en place d'un guichet d'accueil virtuel des usagers, a été repoussée à mars 2023. En effet, en raison d'une importante rotation des équipes de développement et de difficultés techniques, le projet a accusé un retard. Il a nécessité un renforcement de ses moyens sur le programme 151 à hauteur de 1,1 M€ en AE et 600 k€ en CP (hors reports) en raison d'un ralentissement du calendrier de déploiement.

Vote par internet

Dotation en LFI AE : 0,91 M€

Dotation en LFI CP : 1,39 M€

Consommation AE : 0,61 M€

Consommation CP : 1,4 M€

En plus des modalités de vote classiques, le code électoral permet aux Français de l'étranger inscrits sur les listes électorales consulaires de voter par internet pour les élections législatives et les élections consulaires. Les élections législatives de 2022 ont confirmé la forte appétence des Français de l'étranger pour cette modalité qui a enregistré une participation sans précédent (76 % des votants : 273 900 votes au 2^d tour).

En 2022, un budget de 0,91 M€ en AE et 1,39 M€ en CP (hors reports) était prévu. Ce montant incluait une participation du ministère de l'Intérieur à hauteur de 570 k€.

La solution de vote utilisée lors de ces élections, développée par la société Voxaly-Docaposte depuis 2020, a été homologuée le 24 mars 2022. Les dépenses de 2022 ont concerné l'organisation de tests grandeur nature (TGN) et de recettes ainsi que la mise en place d'une assistance au vote. La moindre consommation des crédits est liée à une surévaluation des prestations relatives à des évolutions fonctionnelles et sécuritaires et des besoins en assistance au vote. Des marges ont ainsi été redéployées, principalement vers le projet RECE.

POLE ÉLECTIONS

Dotation en LFI : 13,95 M€

Consommation AE : 16,99 M€

Consommation CP : 16,99 M€

L'année 2022 a été marquée par la tenue des élections présidentielle et législatives. Ces élections concernaient plus de 1,4 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires. Les dispositifs (988 bureaux pour la présidentielle et 708 bureaux pour les législatives, répartis dans plus de 200 pays) ont permis de proposer des conditions de vote satisfaisantes à nos compatriotes.

Outre les modalités de vote classiques, les Français de l'étranger avaient la possibilité de recourir, pour les élections législatives, au vote par internet et au vote par correspondance sous pli fermé.

Le programme 151 avait prévu un budget de 13,9 M€ HT2, dont une participation du ministère de l'Intérieur à hauteur de 12,15 M€ HT2 correspondant à la quote-part qui lui était imputable (hors modernisation). Conformément à la clé de répartition en vigueur, le MEAE avait à sa charge les opérations de communication ainsi que les frais de tournées consulaires pour le recueil des procurations. Le ministère de l'intérieur a pris en charge la dépense correspondant à la mise sous pli et l'envoi aux électeurs de la propagande, au fonctionnement des bureaux de vote et de la permanence électorale.

Un renforcement des crédits alloués pour l'organisation de ces scrutins s'est avéré indispensable. Des marges dégagées au sein du programme 151 ont permis de renforcer ce budget qui a été complété par un transfert en gestion du ministère de l'Intérieur (1,96 M€).

Enfin, des élections consulaires partielles ont été organisées à l'automne 2022 suite à des décisions d'annulation par le Conseil d'État (Montréal et Moncton).

Administration centrale

Consommation AE : 11,6 M€

Consommation CP : 11,6 M€

Les crédits centraux ont principalement été utilisés dans le cadre d'opération de communication et d'information à l'attention des Français de l'étranger pour les élections présidentielle et législatives, de dépenses pour l'envoi d'enveloppes de scrutin et de matériel électoral aux postes ainsi que pour l'organisation en centrale des soirées électorales.

Cette dépense est en très forte hausse par rapport à 2017 (pour mémoire : 8,5 M€ en CP), le contexte inflationniste et la situation sanitaire ayant majoré un grand nombre de dépenses (notamment celles liées à l'expédition de la propagande électorale et du matériel par valise diplomatique).

Étranger

Consommation AE : 5,38 M€

Consommation CP : 5,38 M€

A l'étranger, les crédits ont permis aux postes diplomatiques et consulaires d'organiser les élections en finançant notamment l'organisation des bureaux de vote (achat de matériel, location, aménagement, assurances, gardiennage et sécurité).

Cette dépense est aussi en très forte hausse par rapport à 2017 (pour mémoire : 3 M€). En effet, la hausse du nombre d'électeurs (+13,5 % par rapport à 2017), qui a induit une augmentation du nombre de bureaux de vote (+14,5 % par rapport à 2017), des tournées consulaires pour le recueil des procurations, ainsi que des modifications de dispositif des bureaux (externalisation et location de sites en raison du contexte sanitaire mais aussi pour une meilleure gestion des flux) ont généré une augmentation de la dépense, majorée par le contexte inflationniste.

Par ailleurs, des élections consulaires partielles ont été organisées à l'automne 2022 à Montréal et Moncton. Les crédits prévus à cet effet (50 k€ en LFI), entièrement à la charge du MEAE, ont été consommés en intégralité.

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

POLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE

Domaine des Français de l'étranger et infocentre et contrôle de gestion

Dotation en LFI : 1,92 M€

Consommation AE : 0,18 M€

Consommation CP : 0,18 M€

Les commandes correspondant à la phase de réalisation de projets de modernisation et à la phase maintenance évolutive sont passées en immobilisation pour un montant de 0,18 M€ en AE et CP.

Registre de l'état civil électronique (RECE)

Dotation en LFI : 0,25 M€

Consommation AE : 0,64 M€

Consommation CP : 0,60 M€

Certaines commandes correspondant à la phase de réalisation du RECE (notamment relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et au maintien en condition opérationnelle) sont passées en immobilisation pour un montant de 0,64 M€ en AE et 0,60 M€ en CP.

CRÉDITS D'INTERVENTION

Adoption internationale

Dotation en LFI : 0,55 M€

Consommation AE : 0,46 M€

Consommation CP : 0,45 M€

Les crédits d'intervention de la mission de l'adoption internationale (MAI) répondent aux objectifs suivants :

- le soutien et l'amélioration du fonctionnement des opérateurs privés de l'adoption internationale dont la MAI assure le pilotage et le contrôle en application de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 et du cadre légal et réglementaire de l'adoption internationale fixé par le Code de l'action sociale et des familles ;
- l'accompagnement des adoptés dans un contexte de recherche de leurs origines et proposé dans le cadre de trois projets pilotes des associations Fondation Méquignon-SSI-France, Des Racines naissent des ailes et de l'opérateur public Agence Française de l'adoption (AFA)
- les recherches historiques sur les pratiques passées en matière d'adoption internationale ;
- le soutien à des projets de coopération dans certains pays partenaires retenus comme prioritaires en appui à la promotion ou la mise en œuvre des principes de la Convention de La Haye du 29 mai 1993, à des politiques publiques ou des projets portés par la société civile dans le domaine de la protection de l'enfance.

En 2022, les crédits de subvention de la MAI ont permis de financer à hauteur de 259 k€ dix conventions annuelles d'objectifs et de moyens, de valider le versement des troisièmes tranches de deux conventions triennales d'objectifs et de moyens, le versement d'une première tranche d'une convention biennale d'objectifs et de moyen et l'octroi d'une subvention au bénéfice de quatre organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et de la Fédération française des OAA, de l'opérateur public AFA, de trois associations d'adoptés et de deux ONG œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance (Fondation Méquignon-SSI-FRANCE et SSI-CIR). Ce soutien financier s'est accompagné d'un contrôle rigoureux de l'utilisation des fonds publics après remise des comptes rendus et justificatifs. La dépense a été atténuée en gestion 2022 à hauteur de 82 k€ : en effet, des subventions versées en 2021 ont été remboursées, les objectifs fixés n'ayant pas été remplis.

Les crédits de coopération ont permis de financer à hauteur de 273 k€ quinze projets soutenus par nos SCAC et/ou consulats issus de huit pays d'origine considérés comme prioritaires (Madagascar, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Colombie, Haïti, Honduras, Sénégal et Togo). La plupart des projets soutenus sont consacrés à la prévention des abandons d'enfants, la réintégration familiale d'enfants placés ou la prise en charge d'enfants non adoptables. La MAI a fait connaître son intérêt pour des projets liés à la conservation des archives des dossiers d'adoption par les autorités centrales des pays d'origine afin de pouvoir répondre aux demandes de recherche des origines formulées par les personnes adoptées dans ces pays. Ainsi, deux projets de coopération reçus de Madagascar et de Côte d'Ivoire sont en 2022 spécifiques à la conservation des archives ou à la recherche des origines. Elle a également apporté son soutien au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs locaux de la protection de l'enfance par le financement d'actions de formation en Côte d'Ivoire, au Togo et au Burkina Faso.

Rapatriements et hospitalisations

Dotation en LFI : 1,3 M€

Consommation AE : 1,59 M€

Consommation CP : 1,6 M€

- **Rapatriements et assistance aux Français en difficulté à l'étranger**

Ce poste de dépense est par nature variable. Le nombre de rapatriements effectués en 2022 est supérieur à 2021 (207 en 2022 contre 184 en 2021) pour un coût moindre (0,69 M€ en 2022 contre 0,85 M€ en 2021). Parmi les ressortissants rapatriés, 74 l'ont été pour raison médicale (dont 7 évacuations sanitaires urgentes) et 133 pour des situations d'indigence. A ce titre, France Horizon, partenaire du MEAE, a accueilli 52 personnes. Par ailleurs, 43 compatriotes ont été aidés afin de pouvoir regagner le domicile de leurs proches en France. Enfin, 31 bacheliers français boursiers de l'AEFE ont pu bénéficier d'un rapatriement pour études supérieures en France (+41 % par rapport à 2021).

Le coût d'un rapatriement varie significativement en fonction de nombreux paramètres (besoin d'accompagnement, de matériel médical, urgence, pays de provenance du rapatrié, fluctuation des tarifs aériens notamment en raison de la crise sanitaire, etc.). En 2022, le rapatriement le plus cher (évacuation sanitaire en avion médicalisé depuis Ho Chi Minh Ville) a coûté environ 213 k€. A l'inverse, 36 rapatriements n'ont nécessité aucune prise en charge ou avance de frais par l'État français, le pays de provenance étant signataire de la Convention européenne d'entraide mutuelle de 1953 (rapatriement des patients à titre gratuit jusqu'à l'hôpital frontalier le plus proche). La recherche systématique de financements annexes (solidarité de la famille et des proches, sociétés d'entraide et de bienfaisance, assurance) permet de limiter ces dépenses aux cas d'extrême nécessité.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2022, le MEAE est chargé de l'intégralité du suivi des rapatriements sanitaires depuis le Vanuatu vers la Nouvelle-Calédonie au titre de la convention de 1982, qui était auparavant géré par le ministère de la Santé s'agissant des hospitalisations sur place. A cet effet, une enveloppe de 500 k€ a été transférée en base en 2022. Au regard des besoins remontés, un transfert en gestion complémentaire a été réalisé à hauteur de 157 k€. La consommation totale s'est finalement élevée à 900 k€ sur ce seul poste de dépenses.

- **Hospitalisations à l'étranger**

Dans certains cas, lorsqu'un Français nécessite d'être hospitalisé en urgence, le MEAE peut prendre en charge certains frais liés à l'hospitalisation à l'étranger. Ces dispositifs de financement s'appliquent à des ressortissants en situation d'indigence avérée et obéissent, tout comme les rapatriements sanitaires, à une logique d'avance de frais accordée sur engagement de remboursement.

En 2022, aucune hospitalisation d'urgence à l'étranger n'a été prise en charge, contre 11 en 2021 (contexte de pandémie).

Subventions aux organismes d'aide

Dotation en LFI : 0,01 M€

Consommation AE : 0 €

Consommation CP : 0 €

Aucune demande de subvention au profit des associations en France œuvrant en faveur de Français en difficulté à l'étranger n'a été formulée au titre de 2022. Les crédits non utilisés ont permis de compléter l'enveloppe allouée aux frais de santé des Français du Vanuatu vers la Nouvelle-Calédonie.

Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

Dotation en LFI : 0,38 M€

Consommation AE : 0,76 M€

Consommation CP : 0,76 M€

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 – article L.766-2-3 – a instauré une aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) : la catégorie, dite « aidée », qui a pour objet de permettre à nos compatriotes expatriés les plus démunis de bénéficier de la protection sociale offerte par la CFE tout en s'acquittant d'une cotisation minorée. Ce dispositif est ouvert aux personnes disposant de revenus inférieurs ou égaux à la moitié du taux de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à l'article 140 de la LFI pour 2011, l'État prend en charge une partie du coût des cotisations des Français de cette catégorie. En conséquence, le premier alinéa de l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale prévoit que le budget de l'action sanitaire et sociale est financé « par la Caisse des Français de l'étranger et par un concours de l'État ».

En 2022, 0,38 M€ ont été inscrits en LFI au titre de la catégorie aidée de la CFE. Grâce à des marges identifiées au sein du programme, une dotation complémentaire de 0,4 M€ a pu être attribuée portant la subvention totale à 0,76 M€. Ce dispositif a bénéficié à 2 121 adhérents en 2022 (2 198 contrats couvrant 3 667 bénéficiaires pour un coût au titre des allègements de cotisation d'environ 4,2 M€, contre 2 156 contrats en 2021).

Aide sociale

Dotation en LFI : 15,2 M€

Consommation AE : 19,1 M€

Consommation CP : 19,1 M€

Comme en 2021, le niveau d'aide sociale accordé en 2022 reflète les conséquences de la crise économique induite par la pandémie de Covid-19.

En mars 2022, alors qu'une enveloppe de 14,6 M€ était disponible après réserve, la Commission Permanente pour la Protection Sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) a accordé 15,4 M€ d'aides sociales directes à 4218 bénéficiaires. A l'occasion de cette commission, après une année 2021 marquée par la hausse des taux de base dans la plupart des pays, il a été décidé de maintenir à minima les taux de base validés en 2021 tout en accordant des hausses ciblées afin de toucher le plus grand nombre de Français dans les pays encore sensiblement affectés par la crise. Ceci a conduit à procéder à des hausses de taux dans 17 pays au bénéfice de 22 postes et au profit de 1864 allocataires (soit 44,2 % des bénéficiaires). En exécution, 14,8 M€ ont été consommés sur ces crédits en 2022. La différence entre les mesures validées par la CPPSFE et les dépenses exécutées s'explique par des départs, des décès ou encore des hausses de revenu des allocataires survenus tout au long de l'année.

Par ailleurs, le dispositif du secours occasionnel de solidarité (SOS COVID), mis en place en avril 2020, a été prolongé jusqu'en août 2022. Pour ce faire, comme en 2021, il a été réalisé un report d'une partie des reliquats de crédits d'aide sociale octroyés dans le cadre de la loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative qui n'avaient pas pu être

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

consommés. Ceci a permis de porter l'exécution de l'aide sociale à 19,1 M€ en 2022, dont près de 4,3 M€ au titre du SOS (près de 30 000 aides versées). Les crédits non consommés ont été redéployés au sein du programme 151, notamment au bénéfice de la Caisse des Français de l'étranger.

Par type d'aide, les dépenses 2022 ont été ventilées de la façon suivante :

	Bénéficiaires identifiés lors de la CPPSFE	Montants en M€ accordés en CPPSFE
Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées (AS)	1 882	7
Allocations pour les personnes handicapées (adultes, enfants et aides complémentaires)	1 637	6,6
Allocations à durée déterminée (ADD)	30	0,1
Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) ou "aide à l'enfance en détresse"	580	0,8
Prestation d'assistance consulaire (PAC)	89	0,3
TOTAL ALLOCATAIRES (prestations mensuelles)	4 218	14,8
Secours occasionnels (SO)	/	0,5
Aides exceptionnelles (AE)	/	0,05
TOTAL aides sociales directes et ponctuelles en CPPSFE	4218	15,4
MONTANT EXÉCUTE SUR 2022		14,8
Secours occasionnel de solidarité (SOS) exécuté		4,3
TOTAL GÉNÉRAL		19,1

Organismes locaux d'entraide et de solidarité à l'étranger (OLES)

Dotation en LFI : 1,4 M€

Consommation AE : 1,3 M€

Consommation CP : 1,3 M€

Partenaires indispensables de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger, les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) jouent un rôle précieux et complémentaire de nos consulats. C'est à ce titre que leur sont octroyées des subventions.

Les crédits ouverts en 2022 pour le soutien aux OLES ont permis d'allouer 1,3 M€ de subventions à 91 associations venant en aide aux Français.

Comme c'est le cas depuis 2020, des associations apportant un soutien social à nos compatriotes en difficulté mais n'ayant jamais reçu de subvention OLES avant 2020 ont pu être soutenues.

Centres médico-sociaux (CMS)

Dotation en LFI : 0,2 M€

Consommation AE : 0,3 M€

Consommation CP : 0,3 M€

En 2022, 0,2 M€ étaient inscrits en LFI au titre des centres médico-sociaux (CMS). Grâce à des marges identifiées au sein du programme 151, 0,3 M€ ont finalement été versés aux CMS, sous forme de délégation de crédits ou de subventions, après étude de la situation budgétaire de ces organismes.

11 CMS ont bénéficié d'un appui financier en 2022 : Pékin, Tananarive, Moroni, gérés directement par le poste, et Bamako, Bangui, Brazzaville, Bujumbura, N'Djamena, Ouagadougou, Niamey et Yaoundé, gérés par une association de droit local. Deux autres CMS, à l'équilibre, n'ont pas sollicité de subvention : Conakry et Lomé.

Les crédits ou subventions accordés ont notamment été employés à l'achat de petit matériel médical ou de médicaments et la réalisation d'investissements tels que l'acquisition d'équipements médicaux lourds.

Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE)

Dotation en LFI : 2 M€

Consommation AE : 1,33 M€

Consommation CP : 1,33 M€

Le fonds de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) a été créé en 2018 en relève du dispositif de la réserve parlementaire. Le STAFE repose sur l'attribution de subventions sur les crédits du programme 151 aux associations porteuses de projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger.

En 2022, les crédits alloués à la campagne STAFE s'élevaient à 2 M€ en LFI. Dans un contexte de reprise encore partielle des projets par les associations après la crise sanitaire, 192 subventions (contre 129 en 2021) ont été allouées, à la suite de la réunion de la commission consultative du STAFE, pour un montant de 1,37 M€. Six projets n'ayant pu être réalisés en cours d'année, la consommation s'est finalement établie à 1,33 M€.

Le reliquat disponible a permis de renforcer le soutien aux associations venant en aide aux Français de l'étranger en difficulté.

ACTION

02 – Accès des élèves français au réseau AEFE

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	95 520 225	83 783 334	95 520 225	83 783 334
Transferts aux ménages	95 520 225	83 783 334	95 520 225	83 783 334
Total	95 520 225	83 783 334	95 520 225	83 783 334

AIDE À LA SCOLARITE

Dotation en LFI 2022 : 95,52 M€

Consommation en AE : 83,78 M€

Consommation en CP : 83,78 M€

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

En 2022, 95,52 M€ étaient ouverts en LFI sur le programme 151 au titre de l'aide à la scolarité, soit une économie ponctuelle de 10 M€ par rapport à 2021, actée afin de résorber progressivement un excédent de trésorerie (« soulte ») de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). Ce montant incluait une enveloppe de 1,31 M€ au titre de l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AESH), soit 1 M€ de plus par rapport aux exercices précédents. Depuis la rentrée 2021, ce dispositif d'aide a été étendu à toutes les familles résidant à l'étranger dont un enfant (boursier ou non) en situation de handicap est inscrit dans un établissement du réseau, indépendamment des revenus des parents.

Alors que 91,7 M€ étaient disponibles après réserve, la dotation versée à AEFE s'est élevée à 83,78 M€, dont 1,26 M€ au titre des AESH. En effet, afin de poursuivre la résorption de la soulte, constituée suite au versement de dotations du programme 151 supérieures à la dépense effective de l'opérateur les crédits alloués en 2022 ont été réduits.

L'impact de la crise sanitaire mondiale sur l'emploi et la situation financière des familles établies à l'étranger, la situation économique dégradée dans de nombreux pays et le contexte inflationniste généralisé ont affecté la consommation de l'aide à la scolarité (hausse des frais d'écolage, des bourses parascolaires, perte au change de 6 M€ notamment) qui s'est finalement établie à 114,2 M€, soit 11,7 M€ de plus qu'en 2021. Suite aux prélèvements effectués au titre l'aide à la scolarité, afin de compléter la dotation du programme 151, mais aussi du plan de soutien au réseau d'enseignement au Liban, la soulte atteignait 7,5 M€ fin 2022.

Une légère baisse du nombre de boursiers est constatée : en 2022, il s'établit à 24 810 contre 24 864 en 2021. 249 élèves ont bénéficié du dispositif AESH, soit le double par rapport à 2021.

ACTION

03 – Instruction des demandes de visa

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Instruction des demandes de visa	52 586 986	1 597 855	54 184 841	52 586 986	1 597 855	54 184 841
	60 241 128	1 925 838	62 166 966	60 241 128	1 925 838	62 166 966

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	52 586 986	60 241 128	52 586 986	60 241 128
Rémunérations d'activité	44 396 000	49 435 174	44 396 000	49 435 174
Cotisations et contributions sociales	7 916 421	10 562 810	7 916 421	10 562 810
Prestations sociales et allocations diverses	274 565	243 144	274 565	243 144
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 597 855	1 925 838	1 597 855	1 925 838
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 597 855	1 925 838	1 597 855	1 925 838
Total	54 184 841	62 166 966	54 184 841	62 166 966

Fond de concours

Consommation AE : 0,13 M€

Consommation CP : 0,13 M€

Les crédits du fonds de concours « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas » concernent la mise en œuvre en 2022 de trois projets pluriannuels conduits par le MEAE dans le cadre de l'appel à projets sur le fonds européen « Instrument de Gestion des Frontières et des Visas » (IGFV, anciennement fonds FSI) lancé fin mars 2022 (avec effet rétroactif) par le ministère de l'Intérieur (Direction générale des étrangers en France - DGEF), autorité de gestion, dont les décisions d'attribution sont attendues pour le 31 mars 2023.

Le calendrier de lancement de cet appel à projets, fin mars 2022, ainsi que (pour les projets impliquant des déplacements) la persistance jusqu'à la fin du premier semestre 2022 de restrictions aux déplacements internationaux vers et en provenance de certaines régions du monde ont contribué à limiter, en deçà des prévisions, la réalisation des objectifs établis pour l'année 2022 dans le cadre de ces projets :

- Missions d'audit et formation des agents des services des visas : 16 missions d'audit et de formation ont été effectuées en 2022, pour un montant total de 36 k€ ;
- Rénovation des services des visas dans les pays où la France agit en représentation d'autres États-membres : 10 postes consulaires (Brazzaville, Harare, Hô Chi Minh-Ville, Minsk, Ndjamen, Pointe-Noire, Quito, Rangoun, Tachkent et Vientiane) ont réalisé des travaux d'aménagement/rénovation en 2022, pour un montant total de 67 k€ ;
- Création d'une cellule de lutte contre la fraude aux visas : un stage de lutte contre la fraude aux visas et 3 missions de la cellule dans des postes touchés par cette fraude ont été organisés en 2022, pour un montant total de 22 k€.

Frais de contentieux de refus de visa

Dotation en LFI : 1,6 M€

Consommation AE : 1,8 M€

Consommation CP : 1,8 M€

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le programme 151 est en charge de la gestion des frais de justice induits par les contentieux suite à refus de visas. Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Il peut également s'agir de condamnations pour préjudices subis.

En 2022, afin de traiter un stock conséquent (3 228 décisions au 1^{er} janvier), la cellule dédiée bénéficiait d'une enveloppe de 1,6 M€ en LFI (transfert en base du programme 105 du MEAE qui avait précédemment la charge de ce suivi), complétée par un remboursement de 480 k€ du ministère de l'intérieur, en atténuation de dépenses. Un renforcement des moyens (+266 k€) a été possible en fin de gestion afin de traiter le maximum de dossiers (1761).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	80 462 530	80 462 530	95 754 393	95 754 393	83 783 334	83 783 334
Transferts	80 462 530	80 462 530	95 754 393	95 754 393	83 783 334	83 783 334
CAMPUS France (P185)					20 000	20 000
Transferts					20 000	20 000
Universités et assimilés (P150)	45 000	45 000				
Transferts	45 000	45 000				
AFA - Agence française de l'adoption (P304)					29 465	22 396
Transferts					29 465	22 396
Total	80 507 530	80 507 530	95 754 393	95 754 393	83 832 799	83 825 730
Total des transferts	80 507 530	80 507 530	95 754 393	95 754 393	83 832 799	83 825 730

En 2022, l'enveloppe budgétaire initiale est portée à 95,5 M€ en LFI (soit 95,7 M€, minorés d'un amendement de 0,23 M€). Après application de la réserve de précaution, 91,7 M€ sont effectivement disponibles. L'écart entre la prévision et la consommation s'explique par une mesure de régulation des excédents de trésorerie sur les aides à la scolarité constitués par l'AEFE (voir action 2).